

Vente d'un immeuble tertiaire
Maison des sociétés
7, quai Lacour 26300 BOURG DE PEAGE
Parcelle cadastrée AB n°6

ANNONCE DE VENTE IMMOBILIERE

- **Description du bien :**

Immeuble situé 7, quai Lacour 26300 BOURG DE PEAGE
Cadastré : AB n°6 pour une contenance totale cadastrale de 120 m².

Cet immeuble à réhabiliter a été construit dans les années 1960, libre de toute occupation. Idéalement placé en centre-ville de Bourg de Péage, sur les quais de l'Isère avec une vue imprenable sur la collégiale Saint Barnard. Proche des services et commerces, accessible par la vélo-route, cet immeuble présente de réels potentiels pour tout type de projet (activité tertiaire ou habitat).

L'immeuble se développe sur 2 niveaux de 75m² chacun environ.

RDC	Une salle d'accueil, un dégagement qui donne sur 3 pièces, un WC et sur l'escalier menant à l'étage.
R+1	Un dégagement qui donne sur 3 pièces, un WC et deux locaux de type cellier.

- **Urbanisme :**

L'immeuble est situé dans la zone Ua du Plan Local d'Urbanisme : Zone urbaine centrale à typologie urbaine ancienne. Le changement de destination est possible sur ce projet. Le règlement d'urbanisme est disponible sur site internet de la Ville (www.bourgdepeage.com).

- **Diagnostiques techniques :**

Les diagnostics techniques du bâtiment sont tenus à disposition des candidats sur simple demande auprès du service urbanisme de la ville, dont les coordonnées sont communiquées ci-après.

- **Photos :**



- **Date limite de réponse : 18 octobre 2019 - 12h**

- **Conditions de réponse :**

L'offre d'achat est à remettre avant le **18 octobre 2019 - 12h**, sous pli cacheté à :

**Madame le Maire de Bourg de Péage
Rue du Docteur Eynard
BP 43
26300 BOURG DE PEAGE**

Avec la mention « **VENTE MAISON DES SOCIETES – NE PAS OUVRIR** »

Réponses par écrit uniquement avec offre de prix, description du projet envisagé et détail des conditions d'achat de l'acquéreur (financement, délais, obtention d'une autorisation, conditions suspensives d'achat etc...).

La fiche de candidature est à retirer auprès du Service Urbanisme ou à télécharger sur le site internet de la Ville (www.bourgdepeage.com). Elle doit impérativement être jointe à l'offre d'achat.

- **Critères de sélection :**

Les candidatures seront analysées et sélectionnées selon les critères suivants : le prix proposé, le projet envisagé et les conditions d'achat de l'acquéreur.

- **Visite et demandes complémentaires :**

Les candidats peuvent visiter le bien sur rendez-vous. Les candidats désirant visiter l'immeuble doivent contacter M. Jean-Baptiste Feracci au 04/75/72/74/39, ou par mail à l'adresse suivante : jbferacci@mairiebdp.fr.